Horreur à La Turballe (44) : un dangereux homme d’origine haïtienne profite d’une permission de sortie pour s’évader de prison… il tue et viole “avec actes de barbarie” sa mère adoptive puis met le feu à la maison (MàJ)

17/10/2025 à 19h31



17/10/2025

Interrogé par les militaires de la section de recherches de Nantes, **il a reconnu l’intégralité des faits** : le meurtre de sa mère par étranglement, des pénétrations sexuelles digitales et la mise à feu de l’habitation. Des aveux qui, selon le parquet, correspondent en tous points aux constatations de scientifiques et médico-légales effectuées par les enquêteurs et le médecin légiste.

Le suspect expliquait son geste par “une forme de détestation irrépressible de sa mère”, précise le parquet.

Le parquet a requis sa mise en examen des chefs de meurtre sur ascendant, viol avec acte de barbarie et destruction de bien par incendie. Des faits passibles de la réclusion criminelle à perpétuité. (…)

À l’intérieur de la maison en feu, les secours avaient découvert le corps de l’occupante, allongée sur le dos, les mains entravées et la tête recouverte d’une couverture et de planches de bois. L’examen médico-légal mettait en évidence plusieurs hématomes ne laissant pas douter qu’elle avait pu être victime de violences. (…)

France 3 Régions

Le jeune homme de 23 ans, avait été signalé évadé du centre de détention de Nantes le 8 septembre, jour des faits, lors d’une permission de sortie. **Il était activement recherché par les militaires mais c’est grâce à la police que l’on avait retrouvé sa trace. Le fils adoptif est en effet interpellé le jeudi 11 septembre, après plusieurs braquages à la faucille dans des commerces de Saint-Sébastien-sur-Loire**. Ce n’est qu’en confirmant son identité que les policiers se rendent compte qu’il s’agit de l’homme que les gendarmes de Saint-Nazaire ont dans le viseur.

Ouest France

16/09/2025

Le 11 septembre 2025, la police a interpellé à Saint-Sébastien-sur-Loire un jeune homme de 23 ans en flagrant délit de braquage. Identifié ensuite comme le fils adopté de Soizick Jarno, découverte morte le 8 septembre dans sa maison

incendiée de La Turballe, il est désormais soupçonné d’être lié au meurtre. Le suspect, condamné en 2023 à trois ans et demi de prison pour un précédent braquage, n’avait pas réintégré sa cellule après une permission de sortie.

Durant sa cavale, il aurait commis six vols à main armée ou tentatives, visant des fleuristes et boulangeries, parfois armé d’une faucille, parfois d’un bâton télescopique et d’une bombe lacrymogène. Déjà connu pour des condamnations liées à la drogue, aux vols et aux violences, il entretenait des relations qualifiées d’« orageuses » avec sa mère. **Des voisins et anciens élus avaient signalé des menaces antérieures, dont une avec un couteau**.

L’enquête, menée par le pôle criminel de Nantes, explore la piste du matricide mais n’écarte pas d’autres hypothèses, comme un cambriolage ou un règlement de comptes lié au trafic de stupéfiants. Le suspect doit d’abord être jugé pour ses braquages en série, avant d’être entendu par le juge d’instruction sur l’homicide de La Turballe.

Ouest-France